



Abonnement canal plus suite a offre gratuite

Par **caucau**, le **10/01/2009** à **13:55**

bonjourrmon mari qui est etranger et ne parle pas très bien le francais a été contacté par canal plus qui lui a offert trois mois d abonnement gratuit, on lui a expliqué que s il souhaitait s abonner après les trois mois il devait en faire la demande et signer une autorisation de prélèvement,rnon lui a par ailleurs demandé son numero de compte mais pas son nom et donc c est a mr cau élise (qui n existe pas puisque je suis madame cau elise) qu ont eéé envoyé des courriers de canal plus.Nous avons ete surpris de constater que canal plus prélevait le montant d un abonnement après les trois mois de gratuité et nous les avons contacté ils nous ont expliqué qu il y avait une erreur soit dans ce qui lui a été dit soit dans ce qu il a compris et que l offre gratuite était suivie d un abonnement automatique sauf résiliationrnnous avons alors cherche a faire cesser l abonnement, on nous a opposé le fait que l acceptation de l'offre gratuite impliquait un abonnement automatique pour un an, mon mari a donc fait opposition sur son compte mais canal plus a fait intervenir un office de recouvrement qui reclame 100 euros d abonnement impaye a mr cau elise. Canal plus ne dispose d aucun document attestant que nous nous soyons abonne et n a pas d autorisation de prelevement. La demarche de canal plus est elle legale, que me conseillez vous et qui doit payer de mon mari ou moirnElise Cau

Par **domi**, le **10/01/2009** à **17:37**

Bonsoir , en principe les 3 mois sont offerts pas canal + à leurs nouveaux clients pour la signature d'un abonnement ! les 3 mois sont donc naturellement suivis d'un abonnement ! relisez vos courriers ! Domi